Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902597-20260324-2026_018-DE

Ville de
SAINT POL DE LÉON
KASTELL PAOL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Telerecours Citoyens www.telerecours.fr

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 27
Conseillers représentés : 2
Conseillers votants : 29
Quorum : 15

Acte n°2026-018
Nomenclature : 5-2

Rapporteur :
Monsieur le Maire

Votes exprimés :
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne vote(nt) pas : 0

VILLE DE SAINT POL DE LEON
CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION

- - - - -

SEANCE DU 21 MARS 2026
Date de convocation : 16 mars 2026

Etaient présents : Stéphane CLOAREC, Hervé JEZEQUEL, Carole AUTRET, François MOAL, Nathalie QUEMENER, Jean-Marc CUEFF, Anne-Sophie KERBRAT, Bernard LOTRIAN, Marylène SALUDEN, Benoit CHARLOU, Solange PHILIP, Christine MOAL Jean-Louis KICHENIN, Marie-Paule SEGUIN, Anne DANIELOU, Françoise LAZENNEC, Catherine PENDU, Stéphane BRETON, Valérie CUIEC, Julien JEZEQUEL, Vincent GUIVARC'H, Jonathan LE BIHAN, Mélissa DIAIS, Priscilla TANGUY, Jean-Luc BONIS, Dominique LOZACH, Christine LELEU.

Procurations / ***Mandataires*** :
Bruno CORILLION a donné procuration à Jean-Marc CUEFF,
Pierre-Yves CHIBON a donné procuration à Anne-Sophie KERBRAT

Absents :

Secrétaire de séance : Priscilla TANGUY

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, 8 étant le nombre maximum d'adjoints pour les communes de 5.000 à 9.999 habitants ;

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et à l'unanimité
décide la création de huit postes d'adjoints.

Priscilla TANGUY
Conseiller Municipal,
Secrétaire de Séance

Stéphane CLOAREC,
Maire

MAIRIE DE ST-POL DE LEON FINISTERE